



Réalisation d'un plan d'eau

Par **leroidescons**, le **06/05/2013 à 19:03**

bonjour, je souhaite réaliser un plan d'eau en tant qu'agriculteur sur une propriété m'appartenant qui ne sera pas destiné à l'irrigation mais davantage au développement de la biodiversité, de produit de la pêche, pour agrément paysager. Quelles sont les règles en la matière
rndépôt de demande ou de permis?
rncapacité ou dimension réglementaire?
rnc clôture, responsabilité en cas de noyade?
rnMerci à vous

Par **trichat**, le **08/05/2013 à 11:07**

Bonjour,
rn rnVous devez vous adresser à la direction départementale de l'agriculture qui vous donnera toutes les démarches à faire pour obtenir les autorisations nécessaires à la création de ce plan d'eau.
rn rnCordialement.